

Règlement particulier
3e TOURNOI DES CINGLAIS
Les 31 octobre et 1er novembre 2026

I. ARTICLE 1 : GÉNÉRALITÉS

1.1 Le tournoi est autorisé sous le numéro de dossier 2600138 et sous le nom "3e Tournoi des Cinglais ». Il se déroule les 31 octobre et 1er novembre 2026 à BRETTEVILLE SUR LAIZE sur 5 terrains.

1.2 Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et le règlement ci-après.

1.3 Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.

1.4 Le GEO est Evan LEBEURRIER.

1.5 Le Juge-Arbitre de la compétition est Jules LE BIHAN. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.

II. ARTICLE 2 : SÉRIES ET TABLEAUX

2.1 Le tournoi 3e Tournoi des Cinglais est un tournoi Régional. Il s'adresse à tous les joueurs des catégories Minimes à Vétérans dont les classements vont de NC à R4.

2.2 Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. En fonction du nombre de participants, certains tableaux peuvent prendre la structure de poule unique. Tous les matchs se joueront en auto-arbitrage.

2.3 Le nombre maximum de joueurs acceptés est de 200. Au-delà de ce nombre d'inscrits, les joueurs seront en Liste d'attente et ne seront repêchés qu'en cas de désinscription ou forfait d'une paire.

2.4 Les inscriptions sont autorisées sur les tableaux suivants : Doubles Hommes / Doubles Dames (samedi) et Doubles Mixtes (dimanche).

2.5 Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 15 points.

2.6 Les tableaux seront composés en fonction du CPOH des paires (découpage aux points, dans le respect du RGC, pour les règles des +1000, et de ses cas particuliers.

III. ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

3.1 L'ouverture des inscriptions est fixée au mercredi 5 août 2026 à 12h00. La date limite d'inscription est fixée au mercredi 21 octobre 2026 à 23h59.

3.2 Une Liste d'attente ainsi que la confirmation des inscriptions seront publiées au moins à J-7.

3.3 La date du tirage au sort est fixée au vendredi 23 octobre 2026. Le CPPH est pris en compte à la date du jeudi 22 octobre 2026 pour le calcul des points.

3.4 Le règlement doit être fait en ligne sur BadNet ou ebad lors de l'envoi des inscriptions.

3.5 La prise en compte des inscriptions se fait en mode Standard. C'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions, la date d'envoi sur BadNet ou ebad faisant foi.

3.6 Les frais d'inscription s'élèvent à 15€ pour 1 tableau et 20€ pour 2 tableaux.

3.7 Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et le dimanche de 8h00 à 19h00.

IV. ARTICLE 4 : FORFAITS

4.1 Tout joueur s'inscrivant à ce tournoi doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.

4.2 Tout joueur suspendu qui participe à une compétition est passible d'une aggravation de sa sanction, s'il est prouvé que le joueur ou son club ont bien reçu une notification de la sanction.

4.3 Un joueur inscrit sur 2 tournois le même week-end est passible de sanction si ce dernier a bien reçu des confirmations de la prise en compte de son ou ses inscription(s) au plus tard à J-28 et n'a pas fait de démarche pour se désinscrire sur au moins sur l'un deux avant les tirages au sort, sauf si les 2 tableaux auxquels il est inscrit ne se disputent pas la même journée.

4.4 Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ; si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la ligue accompagné du formulaire fédéral rempli. Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.

4.5 Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

V. ARTICLE 5 : DÉROULEMENT

5.1 Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse mail du compte BadNet/ebad du joueur. Elles sont disponibles sur d'autres supports de communication (en ligne sur BadNet et ebad). En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

5.2 Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage ou en scannant le QRCode dès son arrivée dans le gymnase. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs ou le Juge-Arbitre sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

5.3 Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au Juge-Arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du Juge-Arbitre muni d'un justificatif écrit.

5.5 Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, les volants officiels du tournoi sont les YONEX AS10 qui seront en vente sur place.

5.6 Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au Juge-Arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.

5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

5.9 Tout volant touchant un obstacle situé au dessus du terrain est compté faute, au service comme en jeu.

5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.

5.11 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.

5.12 La participation au tournoi requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.

5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide du badminton).

